



## **Les motards roulent contre le cancer**

Depuis quelques années, tous les deux ans, la Ligue contre le cancer du Val-d'Oise organise un relais pour la vie.

En 2018, le relais pour la vie aura lieu le week-end du 9 au 10 juin, notre participation à ce relais aura lieu le dimanche 10 juin entre 8h30 heures et 13 heures, pour la partie balade, l'après-midi de 14h à 16h nous accueillerons les personnes souhaitant faire un baptême moto.

Notre club y participe en général en organisant une balade planifiée et encadrée.

Cette opération, lourde en organisation, nécessite de nombreux bénévoles pour l'encadrement et la sécurité de la balade. De plus le nombre important de motards participants nous contraint à la mise en place de groupes et de services d'ordre permettant d'assurer la sécurité de tous, participants, badauds et les autres usagers de la route.

Cette année, nous avons décidé de prendre le principe d'un rallye-promenade, sans contrainte de temps ou de performance. Chaque motard recevra un itinéraire qu'il devra suivre, pas de chronomètre ni d'épreuve.

Les départs s'effectueront au fil de l'eau, après un café que vous aurez pris au bar du "relais pour la vie" de Presles. Il n'y aura donc pas de départ organisé en groupe, cependant il n'y a aucune obligation de rouler en solo et les motards qui souhaitent rouler par affinité le peuvent. Un point de passage est mis en place, comportant des toilettes et café pour ceux qui le souhaitent. Nous encourageons les participants à y faire une halte.

Le point d'arrêt se situe à proximité du centre de secours de Méry sur Oise, rue des Remises..

### **Nombre de participants**

Lors des éditions précédentes, nous avons eu près de trois cent motards participants. Nous espérons un nombre équivalent.

### **Inscriptions**

Les inscriptions se feront soit en ligne sur le site de la Ligue contre le cancer, soit directement sur le "relais pour la vie" lors de l'arrivée des participants, le phénomène météo étant prépondérant dans ce genre de manifestation.

### **Règlement**

Le principe de cette manifestation s'apparente plus à une promenade qu'à un rallye routier. Elle n'implique ni vitesse ni virtuosité motarde.

Tout participant est seul responsable de son véhicule, il doit être en conformité avec la loi et assuré. Il doit en particulier observer avant tout les prescriptions du code de la route, les règlements de police locaux et les injonctions de police.

L'organisation décline toute responsabilité relative aux incidents, accidents, contraventions qui pourraient survenir, les définitions de parcours ne constituant pas prise en charge, mais un simple programme de promenade.

### **Documents**

Lors de votre accueil sur le relais, vous sera remis contre le paiement de votre participation, un roadbook, un flyer sur le relais lui-même ou vous trouverez toutes les informations nécessaires, peut-être un plan touristique du Val d'Oise (demande en cours auprès de Val d'Oise Tourisme, sans réponse pour l'instant).